

# Notre-Dame de Paris : le mécénat, un accusé trop facile

CONTRIBUTION EXTERNE Publié le jeudi 25 avril 2019 à 17h42 - Mis à jour le jeudi 25 avril 2019 à 17h49

OPINION



◀6

OPINIONS (/DEBATS/OPINIONS)

**Une opinion de Antoine Vandenbulke, assistant à l'Unité de droit économique et théorie du droit de l'ULiège.**

Au lendemain de l'incendie de la cathédrale Notre-Dame, la mobilisation spectaculaire de fonds et de moyens pour sa reconstruction contraste avec le sentiment d'impuissance qui dominait face aux flammes inépuisables. Avant même que le feu ne soit éteint, les plus grandes fortunes et groupes industriels français se sont successivement engagés à donner des montants considérables pour sa remise sur pied (100 millions pour la famille Pinault, 200 millions par la famille Arnault, 200 millions pour la famille Bettencourt, 100 millions pour le groupe Total, etc.). Aujourd'hui, près d'un milliard d'euros de dons ont été annoncés et une souscription nationale devrait être mise en place.

Or, cet engouement n'a pas engendré qu'enthousiasme et reconnaissance ; il a même suscité la critique. Certains dénoncent l'opportunisme des mécènes "intéressés", tandis que d'autres déplorent l'absence de considérations pour "les misérables". Bref, cette course aux dons a pu paraître suspecte pour certains et révélatrice des dysfonctionnements de notre société pour d'autres.

**Un rapport ambigu**

En fait, cet événement et les réactions qu'il suscite soulignent le rapport ambigu qu'entretient la France avec le mécénat. Le modèle français se caractérise en effet par le rôle prépondérant de l'État dans la définition de l'intérêt commun et de sa prise en charge. Pour différentes raisons historiques, voire religieuses, la philanthropie n'a jamais connu le même succès que dans les États anglo-saxons, en particulier les États-Unis. Face à l'effritement (ou la stagnation) de l'État-providence toutefois, le mécénat apparaît de plus en plus comme la panacée pour suppléer les fonds publics et les ressources provenant du marché.

Le législateur français a, depuis 1987 essentiellement (par l'adoption de la loi Léotard), décidé d'encourager fiscalement cette pratique. L'avantage fiscal, rendu plus intéressant encore par la loi Aillagon de 2003, consiste en une réduction d'impôt de 66 % du montant du don pour les particuliers (réduction pouvant aller jusqu'à 75 % lorsque le contribuable est assujéti à l'impôt sur la fortune immobilière) et de 60 % pour les entreprises. Ceci signifie que, lorsqu'un mécène réalise un don, l'État prend en charge une partie majoritaire de son montant.

### **Décentralisation de la prise de décisions**

Dans cette perspective, les dons privés sont en partie supportés par la collectivité. L'avantage fiscal représente en effet un manque à gagner pour l'État (on parle, dans le jargon juridico-économique, de "dépende fiscale"), qui se prive alors volontairement de certaines ressources financières. *A contrario*, les donateurs disposent du pouvoir d'orienter les fonds publics vers les œuvres qu'ils souhaitent soutenir. En définitive, ce système aboutit à une décentralisation de la prise de décisions, où la discrétion individuelle prime sur celle de la majorité. Cependant, le poids de chacun ne dépend plus de sa qualité de citoyen (par principe égale à celle de tout autre), mais de sa capacité contributive (par définition tributaire de l'état de fortune). Si ce système tend à confier le financement de l'intérêt général à la "société civile", plutôt qu'aux décideurs publics, il risque de faire vaciller la démocratie représentative vers une forme de ploutocratie.

Sans pour autant négliger les soubassements idéologiques d'une telle pratique, ne faudrait-il toutefois pas se satisfaire de cet engouement, quelles qu'en soient les réelles motivations, qui contribue à la protection du patrimoine et, plus généralement, à l'intérêt général ? Les critiques portant sur l'opportunisme des mécènes ou sur leur désintérêt relatif à d'autres problèmes sociaux (comme la pauvreté) ne manquent-elles pas leur cible essentielle ? Car, si l'on souhaite une société plus juste et plus égalitaire, c'est une réflexion sur les politiques de l'État et sa fiscalité qui devrait être amorcée plutôt qu'une critique des mécènes.

### **Contribution externe**

---

A lire également